

Paris, le 19 avril 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement **COGEFI PROSPECTIVE** (part P : FR0010762518 / part I : FR0010765719) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

1- L'opération

En raison des opportunités actuelles sur les marchés internationaux, nous vous informons que la société de gestion COGEFI GESTION a décidé de changer le profil de risque de votre Fonds en procédant à la modification de son objectif de gestion, de sa classification et de sa stratégie d'investissement en élargissant le champs d'investissement à l'ensemble de l'Europe et du monde.

L'opération, qui a été agréée par l'AMF le 07/04/2017, sera mise en œuvre à compter du **02/05/2017**.

Si les termes de cette opération ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat n'étant appliquée par le Fonds.

2- Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque :
Modification du profil de rendement/risque : OUI
Augmentation du profil rendement/risque : OUI

- Les frais :
Augmentation des frais : OUI

Les changements envisagés modifient la politique d'investissement et le profil rendement/risque de votre Fonds comme détaillé ci-après.

La classification :

La classification est désormais « **Actions Internationales** » au lieu de « Actions françaises ».

L'objectif de gestion :

L'objectif de gestion de votre FCP ne vise désormais plus à battre l'indice CAC Mid&Small, en recourant à des placements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations françaises mais vise désormais à **réaliser une performance supérieure à l'indice STOXX Europe Total Market Small EUR dividendes nets réinvestis**, sur un horizon supérieur à 5 ans, **en diversifiant les investissements sur les différentes zones géographiques mondiales** au travers de placements principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations, éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

L'indicateur de référence :

Le gérant utilisera désormais l'indice **STOXX Europe Total Market Small EUR, dividendes nets réinvestis** (ISIN : **CH0011440150 - Ticker Bloomberg XBBSG**) au lieu du CAC Mid&Small, comme élément d'appréciation « a posteriori » de sa gestion.

La composition de l'actif :

Le niveau d'exposition globale du portefeuille aux marchés actions, entre 60% et 110% de l'actif net, par le biais d'investissements en actions (principalement de petites et moyennes capitalisations) et/ou en OPC actions, des instruments dérivés simples et instruments intégrant des dérivés simples, **reste inchangé**.

L'OPCVM était jusqu'à présent exposé au minimum à 60% de l'actif net sur le marché actions françaises de petites et moyennes capitalisations de tous secteurs, avec la possibilité de diversifier ses placements sur des actions hors zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net du fonds. Il pourra désormais être exposé au risque actions **sur tous les marchés français ou étrangers (y compris Alternext)**. Toutefois, l'exposition aux marchés actions autres que ceux de l'Union Européenne sera limitée à **25% maximum de l'actif net**. L'investissement sur les **marchés émergents sera désormais possible** dans la limite de **10% de l'actif net**.

Le FCP pourra être investi jusqu'à **100% maximum de son actif net en actions de petites capitalisations** (« Small Caps »).

Comme avant, votre FCP conservera son éligibilité au PEA et sera par conséquent toujours investi à tout moment au moins à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.

Votre Fonds pouvait avoir recours de façon accessoire à des instruments du marché monétaire et obligataire, ainsi qu'à des instruments de titrisation. Le gérant ne pourra plus recourir aux instruments de titrisation.

Votre Fonds pourra désormais élargir son intervention sur les instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés, français **et européens**. Les instruments utilisés pouvaient être des futures sur indices, des options ou des Swaps. Désormais, la nature des instruments utilisés sera limitée **aux futures et aux options**, dans la limite d'un engagement maximum de 110% de l'actif net du FCP.

L'exposition du FCP au risque de change, qui était de 10% maximum de l'actif net, pourra désormais atteindre **75% maximum** de l'actif net sur des devises de l'Union Européenne ou hors Union Européenne (**dont 10% maximum sur des devises des pays émergents**).

Les frais :

Nous vous informons que la société de gestion de portefeuille a également décidé de modifier les modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts I, qui sera désormais provisionnée comme suit : 15,00% TTC maximum l'an au-delà du **STOXX Europe Total Market Small EUR, dividendes nets réinvestis (ISIN : CH0011440150 -Ticker Bloomberg XBBSG)**.

Les frais ne sont que potentiellement augmentés du fait de ce changement d'indice de référence qui interviendra à compter du 02/05/2017.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de toutes les modifications apportées.

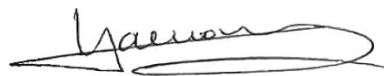
3- Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition auprès de COGEFI GESTION – 11, rue Auber – 75009 Paris, sur le site internet www.cogefi.fr ou par e-mail : contact@cogefi.fr. Le prospectus du fonds est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de **COGEFI GESTION-11, rue Auber-75009 Paris** ou par E-mail : contact@cogefi.fr.

Les possibilités qui vous sont offertes sont les suivantes :

- si vous souhaitez participer à cette opération, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ;
- si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur
- si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez sortir sans frais à tout moment.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Monsieur Hugues AUROUSSEAU

Président

ANNEXE : Tableau comparatif des éléments modifiés

Rubriques	Avant	Après
Classification	Actions françaises	Actions Internationales
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM vise à battre l'indice CAC Mid&Small, dividendes nets réinvestis, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, par des placements dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations françaises, éligible au Plan d'Epargne en Actions.	L'objectif de gestion de l'OPCVM vise à réaliser une performance supérieure à l'indice STOXX Europe Total Market Small EUR , dividendes nets réinvestis, (ISIN : CH0011440150-Ticker Bloomberg XBBSG) sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, en diversifiant les investissements sur les différentes zones géographiques mondiales au travers de placements principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations éligibles au Plan d'Epargne en Actions.
Indicateur de référence	<p>Le gérant utilisera l'indice CAC Mid&Small, dividendes nets réinvestis, comme élément d'appréciation « a posteriori » de sa gestion.</p> <p>L'indice CAC Mid&Small, a pris la suite du CAC Mid & Small 190 depuis mars 2011. Il est la réunion des indices CAC Mid 100 et CAC Small 90. Il est composé des capitalisations boursières cotées sur Euronext Paris suivant les 60 valeurs les plus importantes composant les indices CAC 40 et CAC Next 20, pondérées par la capitalisation flottante. Pour être éligibles, ces sociétés doivent avoir une liquidité annuelle d'au moins 20% de leur flottant ajusté.</p> <p>Cet indice est calculé et publié par Euronext et disponible sur : www.europeanequities.nyx.com.</p>	<p>Le gérant utilisera l'indice STOXX Europe Total Market Small EUR, dividendes nets réinvestis, (ISIN : CH0011440150-Ticker Bloomberg XBBSG) comme élément d'appréciation « a posteriori » de sa gestion.</p> <p>L'indice STOXX Europe Total Market Small EUR, est un indice représentatif du marché des actions des sociétés de petites capitalisations des pays européens. Il comporte 519 valeurs. Il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis.</p> <p>Cet indice est calculé et publié par STOXX et disponible sur : www.stoxx.com.</p>
Stratégie d'investissement	<p>Stratégies utilisées :</p> <p>Les ajouts apportés aux Stratégies utilisées figurent ci-contre.</p> <p>Le reste du texte demeure inchangé.</p> <p>Les Actifs (hors dérivés)</p> <p><u>Les Actions :</u> Le degré d'exposition du FCP au risque action est au minimum de 60% sur le marché actions françaises de petites et moyennes capitalisations de tous secteurs. Le gérant se réserve la possibilité de diversifier ses placements sur des actions hors zone euro, dans la limite de 10% de l'actif net du fonds. Le gérant n'investira pas sur les marchés émergents.</p> <p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</u> L'OPCVM peut faire appel de façon accessoire à des instruments du marché monétaire et obligataire, ainsi qu'à des instruments de titrisation.</p> <p>Les Instruments dérivés : <u>Nature des marchés d'intervention :</u> Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, des marchés organisés.</p>	<p>Stratégies utilisées :</p> <p>L'exposition globale du portefeuille aux marchés actions sera gérée de manière dynamique et pourra varier de 60% à 110% de l'actif net par le biais d'investissements en actions et/ou en OPC actions, des instruments dérivés simples et des instruments intégrant des dérivés simples.</p> <p>Le fonds sera exposé aux marchés actions de toutes zones géographiques, toutefois l'exposition aux marchés actions autres que ceux de l'Union Européenne sera limitée à 25% maximum de l'actif net, dont 10% maximum sur les marchés émergents.</p> <p>La sélection des actifs en directs et via des OPC (OPCVM et FIA) entrant dans la composition de l'actif du Fonds se fera également de manière discrétionnaire.</p> <p>Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 75% de son actif net sur des devises de l'Union européenne ou hors Union européenne. L'exposition du Fonds au risque de change lié aux devises des pays émergents sera toutefois limitée à 10% de l'actif net.</p> <p>Les Actifs (hors dérivés)</p> <p><u>Les Actions :</u> Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds pourra intervenir sur des marchés financiers français ou étrangers règlementés ou organisés (y compris Alternext). Le portefeuille sera investi en permanence au minimum à 75% et jusqu'à 100 % de l'actif net en actions de toutes zones géographiques ; toutefois les actions hors Union Européenne ne pourront pas dépasser 25% de l'actif net. Le gérant pourra investir jusqu'à 10% sur les marchés émergents.</p> <p>Le fonds pourra être investi à hauteur de 100% maximum de son actif net en actions de petites capitalisations (« small caps »).</p> <p>Ce Fonds est éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA.</p> <p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</u> L'OPCVM peut faire appel de façon accessoire à des instruments du marché monétaire et obligataire.</p> <p>Les Instruments dérivés : <u>Nature des marchés d'intervention :</u> Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés règlementés et organisés, français ou européens.</p>

	<p><u>Nature des interventions :</u> Le gérant procédera à l'achat d'instruments dérivés dans une optique</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'exposition, - de couverture. <p><u>Nature des instruments utilisés portent sur des :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Options (contrats entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit de lui acheter – option d'achat – ou de lui vendre – option de vente un actif à un prix convenu d'avance et à une date ou sur une durée prévue par le contrat). - Ventes de calls pour valoriser les positions détenues en actions. - Ventes de puts couverts par les disponibilités correspondantes sur des titres que la société de gestion souhaite acquérir. - Swaps (contrats d'échange de flux financiers entre deux entités pendant une certaine durée) qui peuvent être utilisés occasionnellement dans le même cadre que les options. - Achats ou ventes de contrats futures d'indices pour gérer transitoirement l'exposition globale du portefeuille. 	<p><u>Nature des interventions :</u> Afin de réaliser son objectif de gestion, et dans le cadre d'une gestion dynamique et réactive de l'allocation d'actifs, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille action ou bien s'exposer davantage à cette classe d'actifs.</p> <p>De par leur taille et leurs intervenants, les marchés réglementés et organisés de futures sur indice sont caractérisés par une liquidité de tous les instants. Les positions peuvent être initiées ou liquidées au moment opportun, ce qui en fait les produits les plus efficaces pour couvrir son portefeuille et/ou bénéficier des effets d'accélération des marchés en dynamisant le portefeuille.</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les futures - Les options
<p>Profil de risque</p>	<p><u>Risque de change :</u> Etant donné que le FCP peut investir à titre accessoire dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.</p> <p><u>Risque lié à l'investissement en véhicules de titrisation</u></p>	<p><u>Risque de change :</u> Etant donné que le FCP peut investir jusqu'à 75 % dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.</p> <p><u>Risque lié à l'investissement en véhicules de titrisation :</u> supprimé</p>
<p>Commission de surperformance</p>	<p><u>Parts I - Modalités de calcul de la commission de surperformance :</u></p> <p><u>Indice de référence :</u> CAC Mid&Small, dividendes nets réinvestis.</p> <p><u>Période de référence :</u> Pour les Parts I : Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du Fonds et débutera le 01/01 pour se terminer le 31/12 de chaque année.</p> <p><u>Mode de calcul de la rémunération de Cogefi Gestion en cas de surperformance de l'OPC par rapport à son indice de référence :</u></p> <p>La surperformance du FCP est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP à celle de l'actif d'un fonds de référence (dit « indicé ») réalisant une performance égale à l'indice CAC Mid&Small, dividendes nets réinvestis. L'actif de ce fonds indicé enregistrera les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le FCP. Les souscriptions seront enregistrées sur la base de la valeur liquidative du FCP et les rachats sur la base de la valeur liquidative du fonds indicé.</p> <p>Pour les parts I, à chaque calcul de valeur liquidative, si la performance du FCP est supérieure à celle du fonds « indicé », sera provisionné dans un compte spécifique un montant équivalent à 15% TTC de la surperformance du FCP.</p> <p>En cas de sous-performance, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans l'exercice.</p> <p>En cas de rachat, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts rachetées est acquise à la société de gestion.</p> <p>La commission de surperformance ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur cette période, la performance du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence, et si la performance est positive.</p> <p>Cette commission est soldée à chaque fin d'exercice.</p>	<p><u>Parts I - Modalités de calcul de la commission de surperformance :</u></p> <p><u>Indice de référence = STOXX Europe Total Market Small EUR,</u> dividendes nets réinvestis</p> <p><u>Période de référence :</u> Pour les Parts I, la première période de référence pour le calcul de la commission de surperformance débutera le 02/05/2017 et se terminera le 30/04/2018. Chaque période de référence suivante débutera le 02/05 pour se terminer le 30/04 de chaque année.</p> <p><u>Mode de calcul de la rémunération de Cogefi Gestion en cas de surperformance de l'OPC par rapport à son indice de référence :</u></p> <p>La surperformance du FCP est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP à celle de l'actif d'un fonds de référence (dit « indicé ») réalisant une performance égale à l'indice STOXX Europe Total Market Small EUR, dividendes nets réinvestis. L'actif de ce fonds indicé enregistrera les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le FCP. Les souscriptions seront enregistrées sur la base de la valeur liquidative du FCP et les rachats sur la base de la valeur liquidative du fonds indicé.</p> <p>Pour les parts I, à chaque calcul de valeur liquidative, si la performance du FCP est supérieure à celle du fonds « indicé », sera provisionné dans un compte spécifique un montant équivalent à 15% TTC de la surperformance du FCP.</p> <p>En cas de sous-performance, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées durant la période de référence.</p> <p>En cas de rachat, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts rachetées est acquise à la société de gestion.</p> <p>La commission de surperformance ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur cette période, la performance du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence, et si la performance est positive.</p> <p>Cette commission est soldée à chaque fin de période de référence, le 30/04 de chaque année.</p>